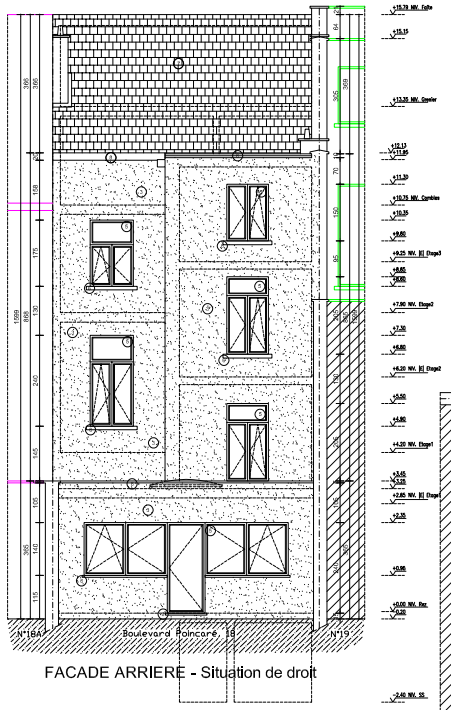
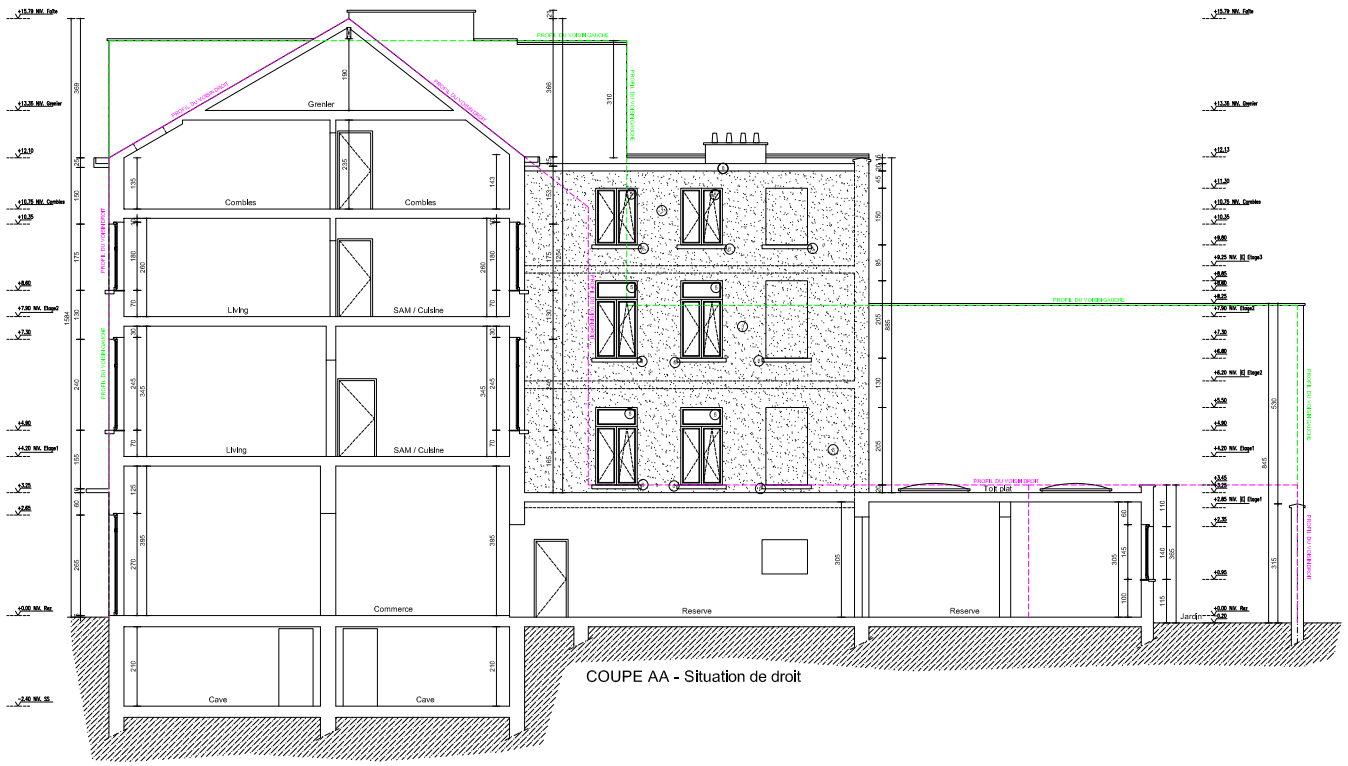
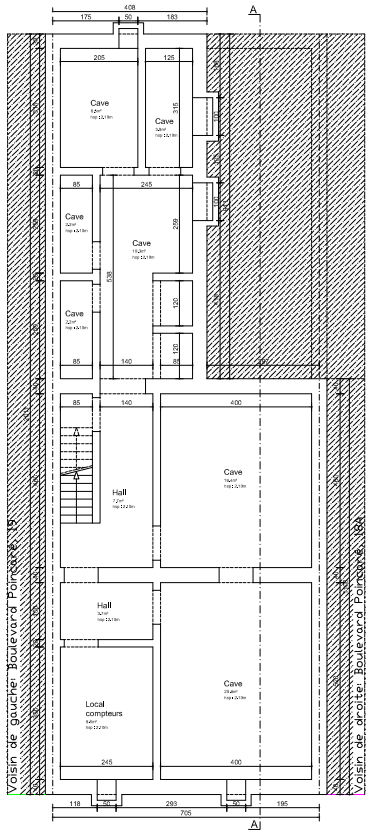


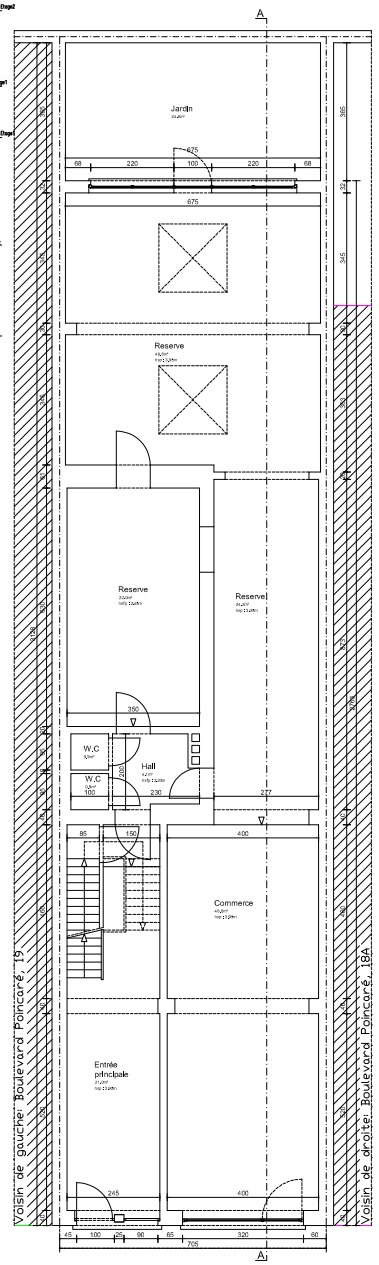
FACADE ARRIERE - Situation de droit



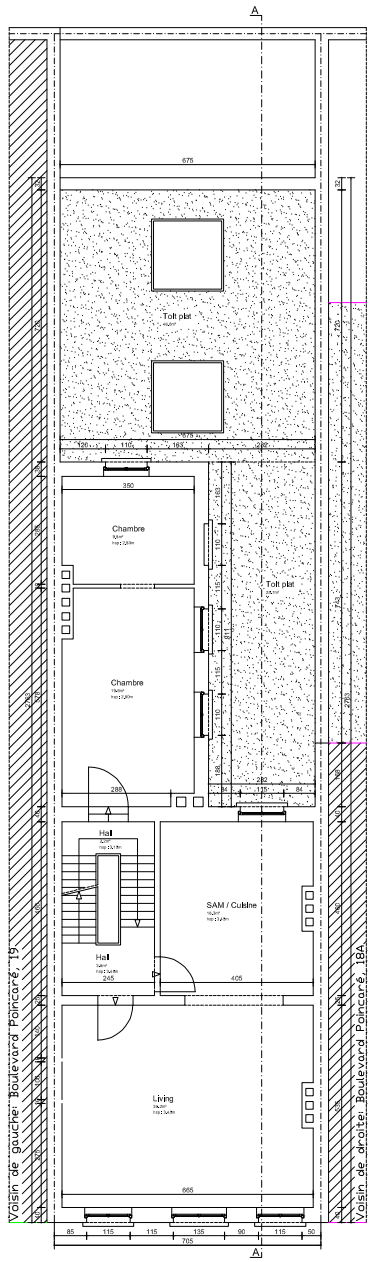
COUPE AA - Situation de droit



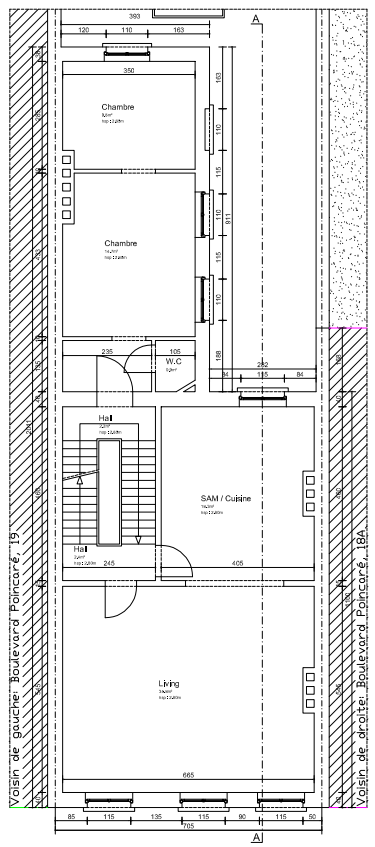
SOUS-SOL - Situation de droit



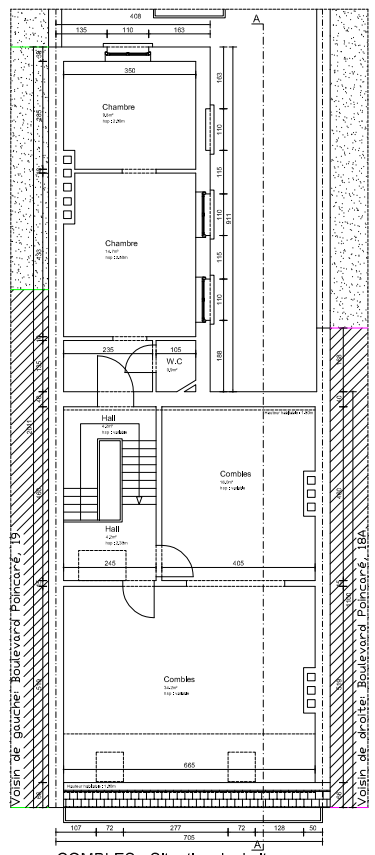
REZ-DE-CHAUSSEE - Situation de droit



ETAGE 1 - Situation de droit



ETAGE 2 - Situation de droit



COMBLES - Situation de droit

FACADE AVANT - Situation de droit

Légende des hachures

- Maçonnerie extérieure
- Maçonnerie nouvelle
- A démolir
- Terre
- Filure plate
- Filure à versants
- Isolation thermique
- Bois
- Béton
- Salle machine
- Garde
- Eléctrique Portée

Légende des matériaux

1. Cimentage 3 teintes gris clair
2. Cimentage 3 teintes gris foncé
3. Cimentage de ton gris clair
4. Crépis de parement de ton beige clair
5. Châssis en PVC de ton blanc
6. Revêtement / couvre mur / seuil en pierre bleue
7. Tuile ondulée de ton rouge brun
8. Corniche en bois de ton blanc
9. Gardecorps métallique
10. Enseigne publicitaire
11. Stores à glisse
12. Volet métallique

Région/Province BRUXELLES-CAPITALE	Arrondissement/Commune ANDERLECHT
Adresse du chantier Boulevard Poincaré 18 1070 Bruxelles	Référence cadastrale 4ème DIV - Section B - N° 170 W 3

Objet:
Transformation avec l'aménagement d'une unité de logement supplémentaire
Réalisation d'une terrasse à l'étage 1 et régularisation des façades avant et arrière.

MAITRE DE L'OUVRAGE:

IMPLANTATION 4cm/1/250 | PROFIL TERRAIN 1/250 | FACADES 4cm/1/50 | COUPES 4cm/1/50
PLAN DE SITUATION | SOUS-SOL 4cm/1/50 | REZ 4cm/1/50 | ETAGES 4cm/1/50

Références informatiques 25-111 Boulevard Poincaré	N° de plan 1/3
	Dossier n°/

Architecte inscrit au tableau de l'ordre des Architectes de la province du Brabant – reproduction interdite –

SITUATION DE DROIT	DATE 22-07-2025

FMB Architecture SRL
Fatih M. Bayraktar
Administrateur / Architecte
Hoornzeelstraat 5
3080 TERVUREN
Tél: 0
Email: f.bay@fmbarchitecture.com

Administration

Architecte | Demandeur

	DATE	MODIFICATIONS
01	22-07-2025	Dépôt du permis d'urbanisme
02	09-09-2025	Modification à la suite de l'AR du 03-09-2025
03	31-03-2026	Modification à la suite de l'AR du 19-12-2025

REMARQUES GENERALES
Les plans sont à prendre à la mesure et jamais au crayon. Les plans d'exécution doivent porter la mention "exécution" date et visés par l'ingénieur. Les fondations seront toujours établies à la même cote que celle indiquée sur le mitoyen. Les dimensions, niveaux et axes sont donnés à titre indicatif et doivent être vérifiés sur place par l'entrepreneur. Les cotes prévalent toujours sur les mesures prises à l'échelle. Les entrepreneurs ne feront jamais aucune réclamation basée sur les erreurs ou omissions sur le document. Les travaux seront exécutés dans les règles de l'art et conformément aux prescriptions techniques en vigueur. Les fournisseurs devront prévoir les passages des murs. Les raccordements aux réseaux publics (eau, gaz, électricité, téléphone, égouts) sont à charge de l'entrepreneur. Les travaux ne commencent qu'après avoir prévenu d'un commencement d'exécution au moins quinze jours à l'avance.

SYNTHESE	PLAN n° : 1/2	Maître de l'Ouvrage :	FMB Architecture SRL Fatih M. Bayraktar Hoornzeelstraat 5 3080 Tervuren info@fmbarchitecture.com
Ech.: 1/200	Date : 31-03-2026	Situation du bien : Boulevard Poincaré 18 - 1070 Bruxelles	FMB Architecture